



La tragédie des puits de Guerry (été 1944) : étapes, rouages et mobiles d'une répression raciale

par Jean-Yves Ribault (ancien directeur des Archives Départementales du Cher)

Rappel des faits ⁶⁹

Les 18 octobre 1944 et jours suivants, les corps de trente-six victimes israélites, hommes et femmes, furent retirés des puits d'un domaine abandonné, compris dans le polygone de tir des établissements militaires de Bourges ⁷⁰. L'opinion publique locale et, rapidement, nationale et même internationale, découvrit le sort horrible réservé à des juifs, pour la plupart alsaciens-lorrains, réfugiés depuis l'automne 1939 à Saint-Amand, sous-préfecture du département du Cher, et dans ses environs (zone non occupée).

Ils y avaient résidé dans une relative sécurité durant près de cinq ans, comme d'autres familles juives dans la même région, en particulier une quarantaine de familles, soit une centaine d'individus, évacués parisiens depuis septembre 1939 à Châteaumeillant, au sud du département dans la même circonscription administrative que Saint-Amand. ⁷¹

Dans la nuit du 21 au 22 juillet 1944, au moment où la rupture imminente du front allemand de Normandie laissait prévoir une prochaine libération, la Milice française et la police allemande arrêtaient et transportèrent à Bourges, dans la prison du Bordiot, soixante-dix personnes représentant la quasi-totalité de la communauté israélite de Saint-Amand. Le 24 juillet, vingt-six hommes furent extraits de la prison et emmenés dans une camionnette vers une destination inconnue ; on parlait vaguement d'un camp de concentration. Le 26 juillet, trois autres détenus, deux de Saint-Amand, le troisième non identifié (et qui le restera longtemps) furent à leur tour enlevés. Enfin le 8 août, huit femmes (en principe sans enfants à charge) subirent le même sort.

Le 17 août, après le départ des gardiens allemands, trente-deux femmes et enfants survivants de la rafle du 22 juillet purent regagner Saint-Amand. A leur grande surprise, elles y retrouvèrent l'un des hommes extraits de la prison le 24 juillet, M. Charles

⁶⁹ Un ouvrage collectif, *La Résistance dans le Cher 1940-1944* (Bourges, Amis du Musée de la Résistance et CDDP du Cher, 2002) donne les informations historiques indispensables pour replacer les événements évoqués ici dans leur contexte. On y trouvera en particulier dans la partie 7, relatés avec clarté et précision par Gérard Boursier, les détails factuels qui ne peuvent prendre place dans le présent article.

⁷⁰ Guerry, ancien hameau de la commune de Savigny-en-Septaine, à une douzaine de kilomètres au sud-est de Bourges.

⁷¹ Les membres de ces familles rescapées, dont plusieurs ont vécu, enfants, à Châteaumeillant, ont tenu en 2004 à manifester leur reconnaissance aux habitants parmi lesquels ils trouvèrent refuge pendant quatre ans.



Krameisen. Celui-ci, très éprouvé par une aventure dramatique, leur raconta comment il avait pu s'enfuir, sous les balles des policiers allemands, d'une ferme isolée dans les taillis, où – il en était bien persuadé et tentait d'en persuader des interlocuteurs plutôt sceptiques – ses malheureux coreligionnaires avaient été assassinés. Il fallut attendre la complète libération du département et, en particulier, de Bourges et de ses environs, pour entreprendre des recherches, d'abord tâtonnantes, qui aboutirent enfin, un mois après, à identifier la ferme abandonnée de Guerry, dont les trois puits finirent par livrer leur tragique secret.⁷²

A la recherche des bourreaux

Ces découvertes et ces révélations eurent un retentissement considérable, amplifié par la venue sur place d'une mission de l'armée américaine, accompagnée de cinéastes et de photographes⁷³. Une enquête administrative et judiciaire fut aussitôt engagée pour préciser les circonstances et les auteurs de ce massacre. Les premiers renseignements recueillis auprès de M. Krameisen et des survivants de la rafle mettaient en évidence l'implication conjointe de la Milice de Saint-Amand et de la Gestapo de Bourges⁷⁴. Dans les faits, deux personnages bien identifiés retenaient l'attention des enquêteurs : le chef milicien Joseph Lécussan, autoproclamé sous-préfet de Saint-Amand et initiateur de la rafle, et Pierre Paoli, agent français de la Gestapo de Bourges, participant de la rafle et complice actif de la tragédie de Guerry.

Mais l'un et l'autre étaient loin, la Gestapo ayant quitté Bourges à partir du 6 août 1944 et la Milice Saint-Amand le 10 août, en direction de l'Allemagne. Ils ne revinrent en France que plus d'un an plus tard. Lécussan fut arrêté à Constance en août 1945 et mis à la disposition de la Cour de Justice de Lyon. En raison de ses fonctions de chef régional de la Milice, il avait en effet à répondre de ses exactions personnelles (dont l'assassinat de Victor Basch) et de celles de ses subordonnés, parmi lesquels figurait un certain Touvier ; la rafle de Saint-Amand ne constituait qu'un dossier annexe de son procès. Condamné à mort le 25 septembre 1946, il fut exécuté à la fin de l'année.⁷⁵

⁷² Le rôle joué dans cette recherche par une association qui venait de se créer sous l'appellation du « Comité berrichon du souvenir et de la reconnaissance » (CBSR), pour identifier et entretenir les tombes des fusillés et disparus, fut déterminant. Ce comité édita quelques mois plus tard, en 1945, une plaquette intitulée *La tragédie de Guerry*, qui reste aujourd'hui encore la meilleure source sur ce drame ; on trouve en outre des renseignements complémentaires dans les archives du comité conservées aux Archives départementales du Cher (sous-série 11 F).

⁷³ Cette mission, commandée par le major William Fallon, fut suivie d'une seconde commandée par le colonel Munn du SHAEF (*Supreme Headquarters Allied Expeditionary Forces*). Il serait important de retrouver les dossiers établis par ces enquêteurs et destinés sans doute à figurer dans l'inventaire des crimes de guerre allemands. Il semble également qu'un opérateur de France-Actualité soit également intervenu sur place.

⁷⁴ Pour la commodité du récit, on utilise ici, comme tout le monde, l'appellation simplifiée Gestapo (*Geheime Staats Polizei*) pour un service dont l'en-tête officielle complète était : *Der Befehlshaber des Sicherheitspolizei und des SD in Bereich des Militärbefehlshabers in Frankreich. Sicherheitspolizei-SD-Kommando Orléans –Aussenkommando Bourges* (soit « Le commandant de la police de Sûreté et du service de sécurité dans la zone du Commandement militaire en France. Kommando Orléans. Sous-kommando de Bourges »). Cet intitulé marque bien les stricts rapports hiérarchiques régissant la police allemande.

⁷⁵ Le rôle de Lécussan a fait l'objet d'exposés précis par J. Delperrié de Bayac (*Histoire de la Milice 1918-1945*, Paris, Fayard, 1969 ; nouv. éd. 1995) et Gérard Chauvy (*Lyon 40-44*, Paris, Plon, 1985 et *Lyon des années bleues. Libération*.



Quant à Paoli, arrêté en Allemagne par la police militaire anglaise le 16 mai 1945, il ne fut transféré en France qu'au début de janvier 1946 et ramené à Bourges qu'à la fin du même mois. Devant le magistrat instructeur de la Cour de Justice du Cher, il eut à s'expliquer sur de nombreux chefs d'inculpation⁷⁶. Il dut, en fait, assumer l'ensemble des exactions du SD. de Bourges, dont il avait été un agent actif et efficace. En l'absence des policiers allemands, hors d'atteinte, ce fut à lui que la Justice, poussée d'ailleurs par l'opinion publique, demanda des comptes.⁷⁷ Condamné à mort à l'issue de son procès le 3 mai 1946, Paoli fut exécuté le 15 juin à l'aube.

Sur la tragédie de Guerry, il avait fourni des renseignements utiles et concordants avec ceux des survivants, mais aussi des précisions invérifiables, contredites par le témoignage de M. Krameisen et, enfin des explications confuses, superficielles et erronées sur le rôle de la Milice de Saint-Amand et de son chef Lécussan. Ce fut pourtant sa version des faits qui fut généralement adoptée et pour longtemps.

La version Paoli

Interrogé le 9 février 1946 par le juge Lyonnet, , Paoli s'exprimait ainsi : « Le chef de la Milice de Saint-Amand a demandé en haut lieu que des représailles aient lieu contre cette ville, en l'espèce contre les israélites qui y habitent. Lécussan prétendait que ces israélites avaient favorisé la prise de la ville par la Résistance française. Je crois même qu'il avait demandé au chef milicien Bout de l'An de prendre en mains lui-même cette question de représailles. Quoi qu'il en soit, la Milice de Saint-Amand a demandé par l'intermédiaire de Hassé, chef de la Gestapo de Bourges, que le Kommandeur allemand d'Orléans donne son assentiment à cette action et des ordres pour la faire exécuter. »

Ce que le juge Lyonnet traduit ainsi : « Il réussit à persuader ceux-ci (les policiers allemands) que les israélites alsaciens-lorrains réfugiés à Saint-Amand étaient à l'origine du mouvement qui avait permis aux forces de la Résistance de prendre la ville et de s'en rendre maîtres pour quelques jours. »

Sans entrer ici dans le détail des événements qui eurent lieu à Saint-Amand dans les premiers jours de juin 1944, il faut remarquer que Paoli fait allusion à la prise de la ville

Epuraton, Paris, Fayard, 1987). Son action à Saint-Amand, pendant près de deux mois de l'été 1944, mériterait de nouvelles recherches, en particulier dans son dossier de la Cour de Justice de Lyon.

⁷⁶ Le juge d'instruction Jean Lyonnet a publié en 1964 un excellent compte-rendu de ce que l'on peut appeler, avec lui, *l'affaire Paoli*. Cette relation, rédigée, nous dit-il, du 15 juin au 15 septembre 1946, donc à chaud, et d'après les sources les plus authentiques, au sens juridique du terme, ne dispense pas d'avoir recours au dossier d'instruction lui-même, conservé aux Archives départementales du Cher sous la cote 755 W2. Je remercie vivement Jean-Louis Laubry de m'avoir communiqué les copies qu'il a faites du sous-dossier « puits de Guerry ».

⁷⁷ La réputation de Paoli était si exécrationnelle et son rôle si diabolisé que le juge Lyonnet en parle comme du « monstre de Guerry ». M. Lucotte qui dirigeait le CBSR (voir ci-dessus note 4) a laissé dans le dossier d'instruction des « notes sur la tragédie de Guerry », où l'on peut lire : « Paoli est le principal acteur de cette tragédie. Il a présidé aux arrestations des 71 israélites. Il a, comme à son habitude, pillé dans toutes les maisons où il a présidé (*sic*). A Bourges, le 24 juillet, il dirigeait l'escorte qui a pris en charge au Bordiot les 26 israélites...Il a présidé au supplice des 25 israélites », etc...



par les éléments de la Résistance locale (FFI et FTP) le 6 juin, au cours de laquelle Mme Bout de l'An, femme du secrétaire général de la Milice et un groupe (13 hommes et 5 femmes) de francs-gardes et de miliciens furent faits prisonniers. Dès le lendemain soir, les résistants armés évacuèrent la ville et se replièrent dans la Creuse. Le 8 juin à l'aube, un bataillon d'un régiment de sécurité (allemand), dépendant de l'état-major principal de liaison 588 (Clermont-Ferrand) arriva de Moulins pour reprendre brutalement Saint-Amand. A leur suite, une trentaine de la Milice, conduite par Bout de l'An et venant de Vichy, s'installa en terrain conquis.⁷⁸

Leur but immédiat était de délivrer Mme Bout de l'An par échange avec les soixante-quatre otages qu'ils avaient rassemblés, ce qui ne fut réalisé, après maintes péripéties, que le 23 juin⁷⁹. Depuis le 19 juin, Lécussan s'était installé à la sous-préfecture, en vertu d'un ordre de mission délivré le 16 juin par le secrétaire d'Etat à l'Intérieur (Darnand), avec les pleins pouvoirs de police à Saint-Amand et dans la zone sud du Cher.

Cette courte mise au point chronologique montre assez que Paoli ne connaissait pas les détails de la mainmise milicienne sur la sous-préfecture. Le SD de Bourges n'avait pas eu à intervenir dans les événements tumultueux du mois de juin. Ceux-ci n'eurent pas de rapport direct avec la tragédie de Guerry, mais, naturellement, ils créèrent un climat de suspicion, de crainte, de violence, une conjoncture dangereuse en un mot.

L'exécution des miliciens captifs

En 1994, cinquante ans après les faits, un auteur chevronné, bon connaisseur du pays saint-amandois, fit paraître un ouvrage sous le titre (lourd de sens) : *Une tragédie française. Eté 1944 : scènes de guerre civile* (Paris, Seuil, 1994, coll. L'Histoire immédiate). Son argument central portait sur l'exécution des miliciens faits prisonniers les 6 et 7 juin lors de la prise de Saint-Amand par la Résistance. En représailles, Lécussan aurait organisé la rafle des juifs de Saint-Amand et leur livraison à la Gestapo de Bourges. On se bornera à réexaminer ici cette seule problématique.

On a vu plus haut le repli des résistants de Saint-Amand vers le département voisin de la Creuse, suivant d'ailleurs un ordre du commandant François, chef des FFI de la sous-région comprenant la Creuse et le Cher-Sud. Au cours des semaines suivantes, militairement organisés sous le nom de compagnie Surcouf, ils furent intégrés dans le dispositif de la sous-région FFI, dont ils partagèrent le sort pendant les semaines qui suivirent. Le 18 juillet, sous la menace d'une colonne allemande, la compagnie Surcouf dut décrocher de son cantonnement dans la forêt de Mérignat, en se scindant en deux groupes. Le groupe Blanchard fut décimé le lendemain près de Saint-Dizier-Leyrenne. Le groupe Chaillaud put se dégager en se dirigeant vers le sud-ouest. Mais il avait la charge des prisonniers miliciens, au nombre de treize, qui constituaient dans cette

⁷⁸ Les événements de Saint-Amand ont été souvent racontés. On peut se reporter à l'excellent article de A. Autissier, « Saint-Amand-Montrond. Les journées de juin 1944 » dans *Bulletin des Amis du Musée Saint-Vic*, n°30 (hiver 1993-1994).

⁷⁹ Voir le récit fait par le négociateur, Bernard Delalande (*De la Milice au Maquis*, Saint-Amand, juillet 1945).



retraite difficile une menace mortelle. Décision fut prise de les exécuter par pendaison. Le lieu et la date de cette exécution ont longtemps été difficiles à établir.

Dans son *Histoire de la Milice*, Delperrié de Bayac cite une conversation qu'il eut en 1967 avec G. Chaillaud. On croit comprendre que la pendaison aurait eu lieu entre le 20 ou 21 juillet et le 24 juillet, date donnée pour le retour du groupe Chaillaud à Culant (Cher). T. Todorov retient donc la date du 20 ou 21 juillet et, la mettant en regard de la rafle de Saint-Amand (nuit du 21 au 22 juillet), il estime que celle-ci fut ordonnée en représailles de la mort des miliciens, Lécussan ayant été averti par des voies mystérieuses autant que rapides.

Cette hypothèse doit nécessairement être abandonnée pour plusieurs raisons, dont la première est la suivante. Le 9 juillet 1947, sur les indications de G. Chaillaud lui-même, les autorités municipales de la commune de Sauviat-sur-Vige (Haute-Vienne, en bordure de la Creuse), procédèrent à l'inhumation des treize cadavres « découverts sur le territoire de la commune...le décès paraissant remonter au vingt-quatre juillet 1944 ». ⁸⁰ On peut croire que cette date, donnée avec la prudence d'usage dans les formules administratives, fut établie par recoupement entre les souvenirs de G. Chaillaud et des camarades de son groupe et ceux des habitants voisins du lieu d'exécution et d'inhumation, dans les bois d'Epagne.

Une autre raison, plus générale, ressort des témoignages consignés dans les enquêtes établies pour l'instruction des procès de collaboration et touchant de près ou de loin à la responsabilité de la Milice dans le drame de Guerry. On n'y fait jamais référence à l'exécution des miliciens prisonniers. Les plus circonstanciés se trouvent dans le sous-dossier Guerry du procès Paoli.

Aucun des survivants juifs n'indique non plus qu'on leur ait à aucun moment opposé, pour justifier la rafle, l'exécution des miliciens par les maquisards saint-amandois. Bien plus, aucun des miliciens, gradés ou non, du 2^e service ou de la franc-garde, qui furent jugés par la Cour de Justice du Cher (Rochelet, Marchand, Miserez, Bedu, Heughe, etc) pour leur participation à la rafle, ne cherchèrent d'excuse en évoquant la mort de leurs camarades, mort qu'ils ont certainement ignorée. De même que l'ignora leur chef Lécussan ; au cours de son procès devant la Cour de Justice de Lyon, les 24 et 25 septembre 1946, il nia énergiquement, contre toute évidence et le témoignage même de Paoli, les accusations touchant à la rafle de Saint-Amand (comme il nia, après l'avoir avoué par écrit, le meurtre de Victor Basch). ⁸¹

Par ailleurs, aucun des fonctionnaires de la sous-préfecture, à commencer par le secrétaire en chef Fr. Villatte, le chef de bureau B. Delalande ni même le lieutenant de gendarmerie D. Dechavanne (ce dernier membre du service de renseignement de

⁸⁰ Gérard Boursier est le premier qui, à ma connaissance, a fait état de ces actes d'état-civil dans l'ouvrage cité plus haut, note 1. Je le remercie des indications qu'il a bien voulu me fournir sur ce point. Des recherches supplémentaires, en vue de déterminer avec plus de précision les circonstances de cette exécution, restent nécessaires.

⁸¹ Il serait certainement très utile d'examiner le dossier judiciaire de Lécussan. G. Chauvy en a eu connaissance mais en a surtout tiré ce qui concerne l'action à Lyon du chef régional de la Milice (voir note 7, ci-dessus).



l'ORA), n'ont, dans les souvenirs qu'ils ont laissés, fait allusion à la moindre rumeur sur l'exécution des miliciens prisonniers.

Fr. Villatte avait donné consigne au standardiste de la sous-préfecture de lui signaler toute communication téléphonique suspecte. Celui-ci l'informa bien, le 20 juillet, d'un appel de la Gestapo de Bourges annonçant sa venue pour le lendemain (soit le 21) mais rien n'indiquait la nature de l'opération de police prévue⁸². Cette liaison téléphonique fait supposer qu'elle était préparée depuis un certain temps.

Prétexte et préparation de la rafle

Après les événements des 6, 7 et 8 juin 1944, l'action de la Milice de Saint-Amand fut presque tout entière absorbée par le sort de Mme Bout de l'An, prisonnière de la compagnie Surcouf, qui ne fut rendue à son mari que le 23 juin, les dirigeants de la Milice se désintéressant totalement des autres miliciens prisonniers. S'estimant désormais les mains libres, Lécussan, « gauleiter » de Saint-Amand (c'était son expression), put se consacrer à ses missions de maintien de l'ordre, c'est-à-dire à la recherche des « terroristes » et à la chasse aux juifs.⁸³ Les « terroristes », ceux en tout cas qui avaient chassé les miliciens de Saint-Amand le 6 juin, étaient hors de portée. Restait la communauté juive, dont l'importance numérique fut pour Lécussan et ses subordonnés une découverte.

Ils en avaient fait connaissance dans la nuit du 7 au 8 juin, lorsque la trentaine de la Milice, menée par le chef Bout de l'An et venant de Vichy, fit irruption à 2h 30 du matin dans le château des Barres à Bessais-le-Fromental, petite commune située entre Sancoins et Saint-Amand. Cette troupe agressive recherchait, d'après un faux renseignement, un groupe de jeunes gens ayant pris part à l'attaque de la ville. Elle ne trouva qu'une dizaine de personnes des familles Juda et Hemmerdinger, ayant quitté Paris après la rafle du Vél'd'Hiv. Dès le lendemain, les chefs miliciens vinrent vérifier la situation de ces suspects paisibles, « mais ce sont des juifs et tous les juifs sont néfastes ».

L'exécution de Philippe Henriot le 28 juin 1944, au Ministère de l'Information à Paris, provoqua, à Saint-Amand comme ailleurs, la fureur des chefs miliciens. Le 29 juin dans la matinée, Rochelet, inspecteur du 2^e service, accompagné de deux francs-gardes, vint arrêter quatre membres de la famille Juda. Surexcité, le chef Rochelet tenait des discours vindicatifs : « On emmènera tout ce qui est juif ... On sait que les juifs ont payé cinquante millions pour l'assassiner ; on est en train d'arrêter 6000 juifs. » Ou encore : « Ah ! Les salauds, on va leur faire voir ça, c'est eux qui ont payé pour faire tuer notre grand chef, notre ami Henriot, ils vont le payer aussi... » L'arrestation s'accompagnait

⁸² Lettre de Fr. Villatte (devenu sous-préfet) en date du 26 septembre 1944 (Arch. du Cher Z 1491).

⁸³ Il suffit de rappeler qu'avant d'entrer dans les cadres de la Milice à Lyon, Lécussan avait été délégué régional aux questions juives à Toulouse pour apprécier le degré d'antisémitisme du personnage, dont la victime emblématique fut Victor Basch.



d'un pillage en règle des meubles et des valeurs, à l'intention, disait Rochelet, du Secours national et le lendemain, ce fut, sur l'ordre de Lécussan, le tour de la cave pour l'approvisionnement de la cantine des miliciens.⁸⁴

Les motifs avancés par Rochelet étaient, à peu près dans les mêmes termes, ceux de Lécussan, comme en témoigna B. Delalande, chef du service des réquisitions à la sous-préfecture : « Quelques jours après l'assassinat de Philippe Henriot, Lécussan a parlé de lui devant moi et il a qualifié d'odieux « cet acte de lâcheté ». En le commentant, il dit qu'il y avait « mille juifs à fusiller ». J'ai répliqué que c'était beaucoup pour un seul homme ; il rétorqua que c'était « les juifs qui étaient la cause de sa mort ».⁸⁵

Les membres de la famille Juda (ils étaient quatre), arrêtés le 29 juin, avaient été emprisonnés à Saint-Amand dans la prison de la Milice, improvisée au second étage de l'hôtel des Postes. Mme Juda a laissé ce témoignage : « Journallement, les miliciens passaient voir si « les Juifs » étaient toujours là. Un soir, à cinq..., ils sont venus parler de Philippe Henriot à mon mari [Georges Juda], à M. André Juda [son frère], leur faisant l'éloge de leur grand chef, ce grand Français, et les accusant d'avoir contribué à l'assassinat de leur camarade. Ils ont menacé MM. Juda d'une balle dans la peau, mais réflexion faite, une balle était trop chère pour eux, ensuite de les gifler, mais ils ne voulaient pas se salir ».⁸⁶

Un peu avant la mi-juillet, la situation se précipita. Déjà, le 13 juillet à Bourges, un service funèbre à la mémoire de Philippe Henriot organisé à la cathédrale par le chef milicien Roger Thévenot, soutenu par le service local de la *Propaganda Staffel*, tourna au fiasco, ce qui valut à l'archiprêtre Le Guenne d'être aussitôt emprisonné.

Dans le même temps, à Saint-Amand, Lécussan aurait voulu débaptiser la rue du 14 juillet pour l'appeler rue Philippe-Henriot. Le maire, René Sadrin, appuyé par son conseil municipal, refusa énergiquement, à la fureur du chef milicien.

Le jour même du 14 juillet, Lécussan adressait au Commissariat général aux Questions juives la lettre suivante : « J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli, conformément à votre demande, le relevé in extenso, en double exemplaire, du fichier des juifs de la zone sud du Cher. Le chargé de mission, faisant mission de préfet pour la zone sud du Cher. Lécussan ».⁸⁷

Ce fichier nominatif fournissait les adresses des familles juives et leur composition, c'est-à-dire les renseignements essentiels pour planifier les arrestations. Compte tenu du

⁸⁴ Ces indications concernant la famille Juda sont extraites des procès-verbaux d'audition de Mme veuve Juda et de sa femme de chambre Mlle Hélène Breuil, reçues le 20 avril 1945 (dossier Paoli, sous-dossier Puits de Guerry).

⁸⁵ Procès-verbal d'audition du 24 avril 1945 (dossier Paoli, sous-dossier Puits de Guerry). Delperrié de Bayac a signalé les représailles opérées par les groupes miliciens dans diverses villes et régions pour venger la mort de Ph. Henriot (*op.cit.*, p. 502-504). Notons, à Lyon même, l'enlèvement de sept juifs, fusillés à Rillieux (Ain).

⁸⁶ Procès-verbal d'audition du 20 avril 1945 (voir ci-dessus, note 16).

⁸⁷ Arch. dép. Cher M 7298. Lécussan répondait à une demande déjà ancienne, à laquelle le sous-préfet Lecène (résistant arrêté le 2 juin) s'était bien gardé de donner suite.



nombre de personnes visées et de logements à visiter, des opérations de rassemblement et de transport, compte tenu enfin du destinataire final des prisonniers, c'est-à-dire la police allemande, Lécussan devait nécessairement compter sur l'accord préalable et la coopération du SD de Bourges et sur les renforts de la Milice d'Orléans (chef régional Auguste Vigier) et de celle de Bourges (chef départemental Cher-Nord Roger Thévenot). Il y avait donc toute une organisation à mettre sur pied et des rendez-vous à prévoir, bien en amont de la rafle et donc bien avant le 21 juillet, date de sa réalisation (et par conséquent de l'exécution des treize miliciens prisonniers du groupe Chaillaud).

Un premier test de coordination pouvait être expérimenté avec les membres de la famille Juda détenus à Saint-Amand. On sait par B. Delalande comment leur transfert fut organisé. Pour les besoins de son service (la gestion des réquisitions allemandes), ce fonctionnaire avait à se rendre de temps à autre à Bourges. Un jour de la semaine du 10 au 16 juillet, il avertit ses collègues qu'il s'y rendait. De son bureau voisin, le « préfet » Lécussan l'entendit et lui donna un pli à porter au chef de la Milice de Bourges, R. Thévenot. Delalande remit donc l'enveloppe que Thévenot ouvrit devant lui, le prenant sans doute pour un milicien, et lui donna aussitôt sa réponse : « Entendu, pour ces deux juifs, j'irai lundi à Saint-Amand avec la Gestapo ». De fait, le lundi suivant, qui était le 17 juillet, trois policiers allemands, accompagnant Thévenot, vinrent chercher les deux frères Juda avec la femme de l'un et la fille de l'autre, et les emmenèrent à Bourges, Lécussan suivant dans sa voiture. Tout le monde s'arrêta au siège de la Gestapo (rue Michel de Bourges) où Lécussan put s'entretenir avec le chef du SD, Eric Hassé, en présence de Paoli, qui servait d'interprète. Ce jour-là sans doute Lécussan eut l'occasion d'exprimer sa volonté de livrer aux autorités allemandes tous les juifs de Saint-Amand. C'est à cette démarche même que Paoli semblait faire allusion quand il indiqua devant le juge d'instruction qu'Hassé demanda et obtint l'autorisation de son chef hiérarchique, le Kommandeur du SD d'Orléans, sous le prétexte donné par Lécussan que les juifs de Saint-Amand avaient favorisé la prise de la ville, le 6 juin précédent.⁸⁸

L'accord de principe étant obtenu dès le 17 juillet, il restait à finaliser l'opération, c'est-à-dire à dresser, par rue et par quartier, des listes d'adresses des familles juives et à vérifier leur présence. Ce fut la tâche des miliciens Rouchouze, Rochelet et Chabert.⁸⁹

Ce travail permit à Lécussan d'établir un rapport circonstancié à l'intention de la Gestapo. Le téléphoniste de la sous-préfecture eut l'occasion d'entendre à plusieurs reprises Lécussan rappeler au SD de Bourges l'envoi de son « rapport » et demander

⁸⁸ Arch. dép. Cher 755 W 2 (dossier Paoli) déjà cité ci-dessus note 8. Ce motif fut peut-être inspiré à Lécussan par l'affaire suivante : vers la mi-juin, Félix May, président du GERAL (Groupe d'entraide des alsaciens-lorrains) de Saint-Amand, affilié à l'UGIF (Union générale des Israélites de France) fut arrêté et torturé à mort par les miliciens Miserez et Marchand et son cadavre jeté dans le canal de Berry, où il ne fut retrouvé que le 8 juillet. Il aurait subi ce sort affreux parce que ses deux fils, engagés dans les FFI, avaient pris part à la libération de Saint-Amand et que l'un d'eux était soupçonné d'avoir participé à l'exécution le 6 juin de deux miliciens, Patin et Parmène (renseignements fournis par le franc-garde Eloi Heughe lors de son arrestation le 20 septembre 1944 à Saint-Amand).

⁸⁹ Témoignage de Heughe (procès-verbal d'interrogatoire du 1^{er} novembre 1944).



quelle suite lui était donnée. Un jour, il apprit aussi que la Gestapo annonçait sa venue pour le lendemain ; c'était le 20 juillet, veille de la rafle.⁹⁰

Quel sort pour les juifs de Saint-Amand ?

On doit se demander quel sort les miliciens en général, leur chef Lécussan, cet activiste antisémite, en particulier, envisageaient pour les juifs qu'ils livraient à la police allemande ? Interrogation qui concerne d'ailleurs l'ensemble des partisans de la collaboration, depuis le sommet de l'Etat français jusqu'au militant ordinaire de la Révolution nationale. A Saint-Amand, comme partout ailleurs, la réponse la plus probable reste celle qui était la plus répandue dans l'opinion publique, y compris dans les cercles miliciens : les juifs étaient transférés en Allemagne ; les plus avertis pouvaient préciser : dans des camps de travail à l'Est.⁹¹

A partir de l'entrée des malheureux juifs de Saint-Amand dans le quartier allemand de la prison de Bourges leur sort, fatalement funeste, échappait à Lécussan. Les procédures habituelles de déportation auraient dû leur être appliquées par le SD de Bourges sous le contrôle hiérarchique du Kommandeur d'Orléans. Ce ne fut pas le cas, pour des raisons que Paoli a données avec une grande vraisemblance : « Comme nous étions au 24 ou 25 juillet, il était difficile, sinon impossible, d'emmener les juifs dans les camps de concentration allemands. Hassé a demandé à Orléans si cependant leur transfert en Allemagne était possible. Il lui a été répondu par le Kommandeur d'Orléans qu'il n'y avait plus moyen d'assurer leur départ en Allemagne et qu'il fallait les « liquider ». Il n'y avait en effet plus de place du tout à la prison de Bourges, qui se trouvait pleine et dans l'impossibilité de recevoir de nouveaux détenus. L'extermination de ces juifs a donc été décidée. Je suis prêt à m'expliquer en détail sur la façon que nous avons employée pour y parvenir ». ⁹²

Ce fut bien le 24 juillet à 16 heures que débuta, à la prison du Bordiot, le processus de liquidation ordonné par Fritz Merdsche, chef de l'échelon régional du SD à Orléans. Ce dernier avait précisé que l'opération devait être couverte du secret le plus absolu en tant que « affaire secrète du Reich » (*Geheime Reichsache*). Les aveux de Paoli ne permirent pas de faire totalement la lumière sur la tragédie.

⁹⁰ Témoignage de Jean Labouret, standardiste (procès-verbal du 24 avril 1945). Présent au colloque de Saint-Amand, le 8 juin 1945, M. Labouret a pu confirmer ces indications.

⁹¹ Dans son interrogatoire du 1^{er} novembre 1944 c'est-à-dire une quinzaine de jours après la découverte des cadavres de Guerry, le franc-garde Heughe interrogé sur la rafle donnait le point de vue du milicien de base : « L'ordre d'arrêter ces juifs venait de la Gestapo, car quelques jours auparavant les miliciens Joubert [*sic* pour Chabert], Rouchouze et Rochelet avaient déjà passé dans les maisons juives. Il n'était pas question de les faire disparaître, car les deux sous-officiers Nomain et Gastine ont dit qu'ils partaient pour l'Allemagne ». La Milice n'hésitait certes pas à massacrer des juifs dans des actions de représailles. De là à imaginer la solution finale de la question juive, à savoir le génocide, il y avait un gouffre...

⁹² Interrogatoire de Paoli, en date du 9 février 1946. Ses déclarations n'avaient pas toujours été aussi claires et ses explications sur la « liquidation » ne sont pas toujours satisfaisantes. Le juge Lyonnet, dans son ouvrage cité à la note 8 ci-dessus, a exposé en détail les aveux de Paoli. Paoli lui avait en particulier signalé la consigne impérative contenue dans l'expression « affaire secrète du Reich » (Lyonnet, *op. cit.*, p. 89).



Il ne nia pas sa participation à l'action du 24 juillet. D'après M. Krameisen, la camionnette qui emmena les 26 hommes à Guerry était conduite par un chauffeur (de la Gestapo ?) accompagné de Paoli ; elle était suivie par une automobile occupée par trois ou quatre soldats (?) allemands et un milicien (?). Paoli se contenta de citer parmi ces acteurs, deux policiers du SD, Hemmerich et Winterling (la Gestapo comptait une douzaine d'agents, sans compter les auxiliaires français).

Paoli ne fut pas interrogé sur la seconde action ; trois détenus, dont les deux frères Juda, le troisième étant inconnu, avaient été emmenés et jetés à leur tour dans un des puits de Guerry le 26 juillet. Il est probable que les deux tueurs, Hemmerich et Winterling, en furent les exécutants, avec ou sans Paoli, qui n'eut pas à en répondre. Enfin, ayant déclaré avoir quitté Bourges, avec une partie de la Gestapo, dès le 6 août, il fut mis hors de cause dans la troisième action, la plus atroce. Le 7 août, le gardien allemand de la prison passa dans les cellules des femmes juives de Saint-Amand et dressa la liste de dix femmes sans enfants à charge. Le lendemain 8 août, ces dix femmes furent appelées pour être conduites, dans une camionnette, en direction d'un camp. Deux des femmes protestèrent qu'elles n'étaient pas juives mais de religion catholique ; l'officier (?) allemand qui commandait l'opération reconnut l'une d'elles pour l'avoir vue, lors de la rafle, dans sa « petite maison bleue » et les fit descendre. Les huit autres furent retrouvées dans un des puits de Guerry, certaines portant des traces de violence sadique.

A cette date et pour cette troisième action, aucun coupable ne put être désigné. Il y eut bien un procès dit « de la Gestapo de Bourges », les 25 et 26 avril 1950, devant le tribunal militaire de Lyon, visant les policiers allemands du SD de Bourges, nommément Merdsche, Hassé, Knittel, Winterling, Schulz, Hemmerich et Bazedow. Seul ce dernier comparut et minimisa systématiquement son rôle, consentant à peine à avouer quelques brutalités et niant énergiquement être pour quoi que ce soit dans le massacre de Guerry. Il confia seulement que, de retour en Allemagne avec ses camarades, Hemmerich lui aurait avoué que c'était lui qui, avec Winterling, et sur l'ordre de Hassé, avait exécuté les juifs et que Paoli n'avait pas participé à l'exécution. Cette indication est si proche de celle de Paoli que l'on a le choix : ou bien elle la corrobore ou bien, le témoignage de Paoli étant dans le dossier du procès de Lyon, les (excellents) avocats de Bazedow en ont eu connaissance. Condamné à dix ans de réclusion, Bazedow était rayonnant à l'énoncé du verdict, nous disent les comptes-rendus de presse. Ses complices étaient condamnés à mort par contumace.⁹³

Si l'on en croit le témoignage des femmes de ménage, les policiers du SD de Bourges quittèrent définitivement la ville le 9 août 1944. Le 10 août, la Milice quitta Saint-Amand pour Orléans en vue du repli général vers Nancy puis l'Allemagne.

⁹³ Aucun de ces condamnés à mort par contumace n'eut à répondre de ses crimes et exactions. Le plus haut gradé, Fritz Merdsche, retrouvé en 1976 par Serge Klarsfeld à Francfort, où il exerçait ses fonctions de juge au tribunal, nia toutes les accusations en bloc, allant même jusqu'à affirmer qu'il n'y avait jamais eu de Gestapo à Orléans, ce qui, du strict point de vue sémantique, était exact. Il mourut en 1985 après une paisible retraite. On pourrait sans doute en dire autant de Hassé et de ses subordonnés.

Pour être complet, signalons que le Tribunal militaire de Dijon condamna en mai 1948 à cinq ans de travaux forcés Marie-Eugénie F.... dite Annie, la jeune secrétaire bilingue et maîtresse de Hassé, qui connut tout de l'activité du SD de Bourges.



De la guerre civile au crime génocidaire

L'analyse qu'on vient de proposer de la tragédie des puits de Guerry ne veut nullement gommer ce qui relève des affrontements franco-français dans la région saint-amandoise au cours de l'été 1944, qu'ils aient été idéologiques et/ou militaires, mais pas plus féroces ici qu'ailleurs sur le territoire national. La pendaison des treize miliciens ne fut pas la cause directe de la rafle. Mais l'exécution de Philippe Henriot exacerba l'antisémitisme virulent de Lécussan et de ses acolytes, tel Roger Thévenot, son collègue de Bourges.⁹⁴ Selon toute apparence, elle constitua le prétexte qui inspira à Lécussan la rafle et la livraison des juifs à la police allemande.

Le drame des puits de Guerry excède alors le cadre d' « une tragédie française ». « Affaire secrète du Reich », l'extermination voulue sans traces des trente-six malheureux juifs, hommes et femmes, participait pleinement du système génocidaire nazi.⁹⁵ Les puits de Guerry en reproduisaient, certes à échelle réduite, les caractères même : discrimination raciale, extermination, dissimulation.⁹⁶

Si l'on juge abusif le rapprochement entre puits de Guerry et chambres à gaz d'Auschwitz-Birkenau, que l'on prenne en compte le cas de la trente-sixième et dernière victime de Guerry.

Lorsque, les 18 et 19 octobre 1944, les corps suppliciés furent sortis des puits et identifiés l'un après l'autre, il en resta finalement un, anonyme, inconnu des survivants de la rafle et non réclamé. On savait seulement qu'il avait été extrait de la prison le 26 juillet, en même temps que les deux frères Juda, dont l'internement avait eu lieu vers la mi-juillet, quelques jours avant la rafle, ce qui pourrait expliquer leur oubli momentané lors de la première sélection du 24 juillet.⁹⁷

Le corps inconnu ne fut identifié que sept mois plus tard, le 16 avril 1945, après une longue enquête. Plusieurs témoins, convoqués par les autorités judiciaires et administratives, assistèrent à son exhumation et reconnurent la dépouille pour être celle d'un de leurs camarades, chargé, avec la fonction inter-militaire, des opérations de combat des FTPF de l'Inter-région Centre (soit cinq départements). Les uns et les autres l'avaient connu dans la clandestinité sous divers pseudonymes, le plus courant étant « Maurice Sorel », mais certains savaient bien qu'il s'agissait d'un médecin polonais réfugié en France avec sa famille avant 1939, de son vrai nom Mojzesz Seiden, domicilié en dernier lieu et depuis 1942 dans la petite commune de Blancafort, au nord du

⁹⁴ Roger Thévenot, chef départemental de la Milice pour le Cher-Nord, fut exécuté à Bourges, le 8 août 1944, sur l'ordre du commandant Colomb (Arnaud de Vogüé), chef des FFI du Cher-Nord.

⁹⁵ La courageuse évasion de Charles Krameisen, qui fut à l'origine de la découverte des massacres de Guerry, permit, dès la fin janvier 1946, au procureur français Charles Dubost, de les évoquer parmi les atrocités allemandes en France devant le Tribunal international de Nuremberg (cf. tome XXXVII de l'édition française du Procès de Nuremberg).

⁹⁶ L'expression « affaire secrète du Reich » relève clairement de la *Lingua Tertii Imperii* justement définie par Victor Klemperer. De cette langue codée les expressions telles que « Nuit de Cristal », « Vent printanier » ou « Nuit et Brouillard » sont les plus connues (Victor Klemperer, *LTI, la langue du Troisième Reich. Carnets d'un philologue*, Paris, Albin Michel, 1996).

⁹⁷ Voir la brochure du CBSR, *La tragédie de Guerry* (1945).



département du Cher, d'où il menait dans toute la région une intense activité de résistance.⁹⁸

Arrêté dans la dernière semaine de mai 1944 (entre le 24 et le 27 mai), à Vierzon ou dans les environs, par le SD de Bourges, il fut longuement interrogé et torturé par Paoli, mais, à la différence des camarades arrêtés dans la même affaire, il ne fut pas déporté⁹⁹. Sa qualité de juif polonais l'emportait sur celle de résistant communiste. Il resta donc emprisonné, dans l'attente sans doute de la formation d'un convoi pour Drancy. L'arrivée des juifs raflés à Saint-Amand aurait pu être l'occasion d'un tel départ. Dans l'impossibilité matérielle constatée par les responsables du SD, la « liquidation » des juifs encombrant la prison allemande de Bourges n'en restait pas moins impérative, sous réserve d'un secret absolu. Les puits de Guerry étaient la solution de remplacement.

Le problème ne s'était pas posé pour la femme et la fille de Moïse Seiden. Elles furent arrêtées le 27 mai 1944 à leur domicile de Blancafort par la Feldgendarmérie d'Aubigny-sur-Nère, le chef-lieu de canton voisin. On ignore comment Sulamite Seiden (trente ans) et sa fille Irène (trois ans) furent convoyées jusqu'à Drancy, via probablement le camp de Pithiviers dans le Loiret. Elles furent comprises dans le convoi n°76 quittant Drancy le 30 juin 1944. A l'arrivée, lors de la sélection sur la rampe, sur environ 1150 déportés, un peu moins de la moitié, jugés inaptes au travail, parmi lesquels les mères avec leurs jeunes enfants, furent directement conduits à la chambre à gaz.¹⁰⁰

Chambres à gaz ou puits, le résultat pour la famille Seiden fut bien le même.

⁹⁸ Archives du CBSR aux Archives départementales du Cher, liasse 11 F 9. Etat-civil de la famille : SEIDEN Mojzesz, né le 13 octobre 1912 à Rzeszow (Pologne), docteur en médecine marié à WAJSBERG Sulamite, née le 22 septembre 1913 à Varsovie, étudiante en médecine, parents de SEIDEN Irène, née le 19 octobre 1940 à Paris (14^e). Une partie de la famille, en tout cas son père et ses frères, vivait à New-York.

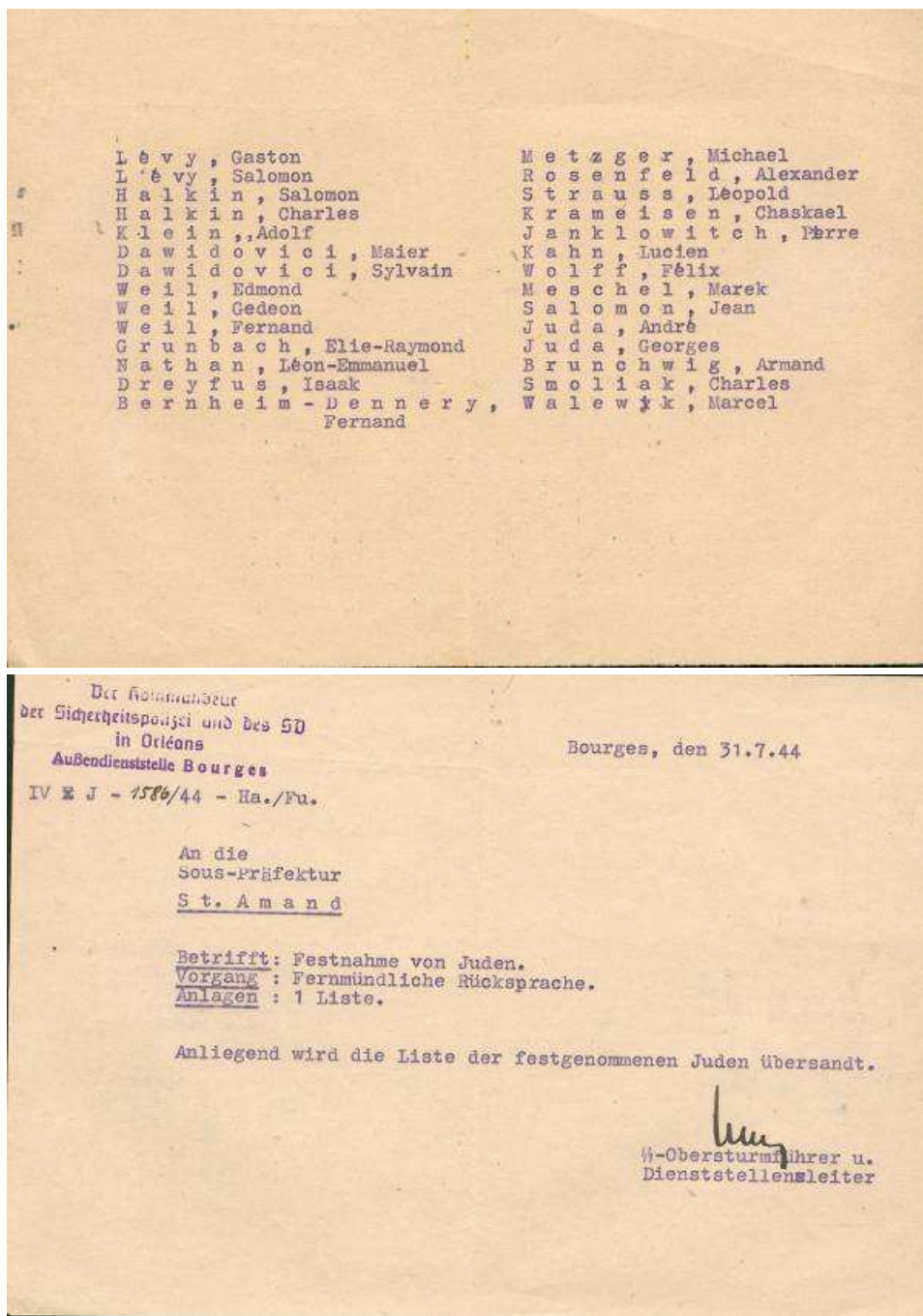
⁹⁹ Le docteur Seiden mériterait certainement une notice biographique plus étendue. On y verrait, entre autres détails, qu'il fut la cheville ouvrière d'un attentat contre Paoli, le 14 ou 15 août 1943, auquel malheureusement l'agent du SD de Bourges survécut. En attendant, voir le court article que lui consacra son chef, Marcel Cherrier, dans l'hebdomadaire communiste *L'Emancipateur*, n°72 (23/29 août 1972).

¹⁰⁰ Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la Déportation des juifs de France*, 1978 ; voir convoi n° 76.



ANNEXE : DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES

- ◆ Liste des Juifs arrêtés à Saint-Amand-Montrond le 21 juillet 1944 (ne figurent pas les huit femmes)



(Archives Départementales du Cher)



♦ La remontée des corps des victimes (18 et 19 octobre 1944)



(Archives départementales du Cher. Cote 11J29)



- ◆ Prisonniers allemands chargés d'évacuer les cercueils



(Archives départementales du Cher. Cote 11 J 29)

- ◆ Charles Krameisen, seul rescapé du massacre de Guerry



(Archives départementales du Cher. Cote 11J 29)